

# Politique Environnementale

**Resolute s'engage à la gérance responsable de l'environnement et veille à mettre en place des systèmes de gestion, des pratiques et des normes robustes pour atténuer les impacts et sauvegarder les ressources naturelles pour les générations futures. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos performances environnementales et fixerons des objectifs pour réduire notre impact environnemental.**

Resolute Mining Limited (Resolute) is an African Mining Limited (Resolute) est une société d'exploration, de développement et d'exploitation aurifère multi-actifs à vocation africaine qui est cotée à la Bourse Australienne (ASX: RSG) et à la Bourse de Londres (LSE: RSG).

En tant que membre du Conseil Mondial de l'Or, Resolute souscrit aux « Principes Permettant une Exploitation Minière Aurifère Responsable » (RGMPs), et s'engage également à développer des pratiques prenant en compte les « Normes de Performance » de la Société Financière Internationale, les « Principes Miniers » du Conseil International des Mines et des Métaux (ICMM) et le Code International de Gestion du Cyanure.

**Afin de satisfaire à ses obligations, Resolute s'engage à:**

- Poursuivre la certification ISO:14001 en matière de système de management environnemental dans toutes ses opérations et assurer le respect de ces normes.
- Se conformer à tout(e) lois, règlement et condition de permis en vigueur dans les juridictions dans lesquelles nous opérons.
- Assurer que les risques environnementaux et les opportunités figurent dans le cadre de gestion des risques de la Société, soient périodiquement mis à jour et gérés de manière efficace.
- Incorporer l'évaluation des impacts sur l'environnement dans tous les processus de planification importants et s'assurer que les évaluations au niveau des actifs soient accessibles aux communautés affectées. Veiller à mettre en place des mesures pour éviter, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs liés aux activités commerciales.
- Établir des conditions environnementales de référence qui permettent une compréhension solide, quantifiée et scientifiquement défendable de la zone d'impact et d'influence. Mettre en place des systèmes qui cherchent à surveiller et contrôler nos impacts sur l'environnement.

- Concevoir, construire, opérer et déclasser des installations de stockage des résidus et des grandes infrastructures hydrologiques à l'aide de systèmes de gestion et de stratégies de gouvernance efficaces. Maintenir un cadre de gouvernance des résidus robuste afin d'optimiser l'intégrité des biens et assurer une réduction efficace des risques.
- Introduire des stratégies visant à réduire la consommation de ressources, le traitement des déchets et les émissions dans l'environnement, y compris des programmes d'efficacité matérielle, de recyclage et de contrôle de la pollution. Tous les déchets résiduels seront éliminés conformément aux conditions des permis.
- Gérer rigoureusement le transport, le stockage, l'usage et l'élimination des matières dangereuses afin d'atténuer les risques.
- Assumer notre rôle dans la lutte contre le changement climatique en évitant, réduisant ou atténuant les émissions de GES, et améliorer la résilience de la Société et des communautés locales au changement climatique ; mesurer et rapporter nos émissions de GES en conformité avec le Protocole sur les Gaz à Effet de Serre.
- Utiliser l'eau de manière responsable et efficace, en coopération avec les autorités, et gérer nos opérations en visant à s'assurer qu'elles ne compromettent pas la qualité générale des ressources en eau de captage à la disposition d'autres utilisateurs.
- Maintenir des systèmes et des pratiques veillant à minimiser les impacts sur les communautés locales en matière d'émissions atmosphériques, de poussière, de bruit, d'abattage à l'explosif et de vibration.
- Prévoir une fermeture de mine responsable en consultation avec les autorités, les communautés affectées et les autres parties prenantes concernées. Incorporer les objectifs de fermeture dans la planification de vie de mine et prendre les dispositions financières et techniques pour une réhabilitation progressive.

- Mettre en place des plans de gestion de la biodiversité qui adhèrent à la hiérarchie des mesures d'atténuation, chercher à s'assurer qu'il n'y a aucune perte nette d'habitat essentiel et, autant que possible, coopérer pour produire un bénéfice net pour la biodiversité. Nous n'explorerons pas, ni ne chercherons à développer de nouvelles opérations minières dans des zones inscrites au Patrimoine Mondial. Nous aspirons à aucune déforestation nette dans nos opérations.
- Nous n'explorerons ni ne chercherons à développer de nouvelles opérations minières dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, la zone centrale des réserves de l'homme et de la biosphère de l'UNESCO, les aires protégées de catégorie I-V de l'UICN et les zones humides désignées par la Convention de Ramsar.
- Fournir à notre personnel des formations qui visent à leur permettre d'identifier, de répondre et de rapporter efficacement les dangers, les risques et les incidents environnementaux;
- Fixer des objectifs à l'échelle de la Société axés sur la responsabilité et l'amélioration de la performance environnementale. Mettre en place des mécanismes d'assurance externes pour toutes les opérations afin d'assurer la conformité avec cette politique.
- La performance environnementale sera prise en compte pendant les processus de due diligence et les fusions et acquisitions.
- Rendre compte des risques, opportunités et performances environnementales au Comité de Durabilité de Resolute. Rendre compte de manière proactive aux parties prenantes concernées et produire des rapports annuels de durabilité.



**Terry Holohan**  
Directeur général et chef de la direction  
Aout 2022